

Séance du mardi 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTIN Patrick, Le Maire.

Présents : Patrick MARTIN, Marie Annick VAYSSE, Sylvain BOURIENNE, Amélie ROBERT, Sylvie MINOIS, Christophe BITOUN, Dany HOUVILLE

Absents représentés :

Absents non excusés : François CHENEAU, Sylvette HURON, Monique MOTTOT

Secrétaire(s) de la séance : Marie Annick VAYSSE

Nombre de membres : 10 - Présents : 7 - Votants : 7

Date de convocation : 13/02/2018 - Date d'affichage : 13/02/2018

SOMMAIRE :

- Projet de remise en état de la voirie de la Guignetière
- Demande de subvention DETR pour les travaux de voirie de la Guignetière
- Demande de subvention FDI pour les travaux de voirie de la Guignetière
- Projet Eolien sur les 3 communes de Vieuvicq, Montigny et Mereglise
- Demande de participation financière de l'OGEC d'Illiers combray

RENOVATION DES VOIRIES LIEUDIT LA GUIGNETIERE (2018_001_DE)

Dans le cadre de l'amélioration des voiries, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les routes desservant le lieudit La Guignetière nécessitent une rénovation.

Ces travaux seraient en adéquation avec le plan de rénovation des voiries entamé sur l'ensemble de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide les travaux de remise en état et réparation des voiries communales situées au lieudit la Guignetière.

Décide de retenir le devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères pour un montant de :

5 930.00 € HT, soit 7 116.00 € TTC.

Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

DEMANDE DE DETR 2018 POUR LA RENOVATION DES VOIRIES LIEUDIT LA GUIGNETIERE (2018_002_DE)

Dans le cadre de la rénovation des voiries, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 pour les travaux de remise en état de celles-ci au lieudit La Guignetière.

Le montant des travaux est fixé à : 5 930.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de solliciter la DETR 2018 afin de subventionner une partie des travaux de remise en état et réparation des voiries communales situées au lieudit la Guignetière.

- Décide de retenir le devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères pour un montant de : 5 930.00 € H.T. soit 7 116.00 € TTC

- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

L'échéancier prévisible de la réalisation des travaux est le suivant : 2 semaines étendues entre Mai et Septembre 2018.

DEMANDE DE FDI 2018 POUR LA RENOVATION DES VOIRIES LIEUDIT LA GUIGNETIERE (2018_003_DE)

Dans le cadre de l'amélioration des voiries, Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FDI 2018 pour les travaux de remise en état des voiries desservant le lieudit La Guignetière.

Le montant des travaux est fixé à : 5 930.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de solliciter le conseil départemental au titre du FID 2018 pour subventionner une partie des travaux de remise en état des voiries communales situées au lieudit la Guignetière

- Décide de retenir le devis de l'entreprise VILLEDIEU Frères pour un montant de : 5 930.00 € H.T. soit 7 116.00 € TTC

- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

L'échéancier prévisible de la réalisation des travaux est le suivant : 2 semaines étendues entre Mai et Septembre 2018.

MISE EN PLACE D'UN PROJET EOLIEN (2018_004_DE)

Contrairement à ce qui avait été proposé par la Société JP Energie Environnement (délibération 2016-021 du 19 mai 2016), Mr Le maire explique au conseil municipal que la commune de Mottereau a été évincée lors de la première étude du projet éolien. Il semblerait que, dorénavant, le projet se situe exclusivement sur les communes de Mereglise, Montigny le Chartif et Vieuvicq.

La société avait pourtant sollicité la commune dans le cadre de la réalisation d'études pour la faisabilité d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Mottereau.

Mr le Maire explique qu'aujourd'hui, la commune subirait tous les inconvénients d'avoir des éoliennes en ses abords et dans le paysage, avec notamment les nuisances sonores. Il précise qu'aujourd'hui la commune ne tirerait aucun avantage de l'installation de ces éoliennes et semble exclue de toutes retombées financières et économiques éventuelles de ce projet.

Celui-ci rappelle qu'à l'origine, le projet impliquait la commune de Mottereau. Or, après de nouvelles prises de contact auprès de la Société JP Energie Environnement, il s'avère que la commune est désormais écartée du projet. Aussi, celui-ci propose donc au conseil municipal de s'opposer à la réalisation de ce futur projet éolien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'oppose à la réalisation d'un projet éolien sur la commune de Mottereau et ses abords par la société JP Energie Environnement dont le siège social est situé à Saint-Contest (14280) et le bureau d'études à Paris (75009).
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opposition et à engager des recours juridiques si nécessaire.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'OGEC D'ILLIERS COMBRAY (2018_005_DE)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de participation financière émise par l'OGEC ST JOSEPH à Illiers-Combray pour l'année 2018.

Celle-ci a pour objet une participation financière pour les enfants qui résident dans la commune et qui sont scolarisés dans cet établissement.

A ce jour, un enfant est scolarisé à l'OGEC ST JOSEPH.

Monsieur le Maire propose donc une participation de 250 € par élèves au titre de l'exercice 2018.

Aux vues de cette demande, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention de 250 € par enfants de la commune scolarisée à l'OGEC ST JOSEPH à Illiers-Combray.

L'école scolarisant un enfant de la commune, le montant total de la subvention allouée est donc de 250.00 € pour l'année 2018.

Questions diverses

Mr Le Maire rappelle que la communauté de communes entre Beauce et Perche détient maintenant la compétence assainissement. Celle-ci va donc instaurer une taxe d'assainissement supplémentaire d'un montant de 16 €.

Cette taxe sera prélevée auprès des contribuables en 2 fois 16 € exceptionnellement cette année (rattrapage de 16 € pour 2017 et 16 € pour 2018), en début et en milieu d'année. A l'avenir elle sera de 16 € par an et sera prélevée par le syndicat des eaux de Frazé/Mottereau qui la reversera à la Comcom entre Beauce et Perche.

Mr Le Maire évoque la possibilité d'augmenter les taux des 4 taxes communales. Celui-ci demande au conseil de réfléchir à cette éventuelle augmentation. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Fin de la séance à 20h55